ment Daniel Vincent et Pasqual, mais perd le siège de Défontaine.

Dans l'arrondissement de VALENCIENNES, François Lefebvre est réélu. Mélin et Durre sont remplacés par MM. René Lefebvre et Ernest Macarez.

Au point de vue professionnel, le Nord aura dans la nouvelle Chambre : deux ingénieurs, MM. Loucheur et Plichon : quatre avocats, MM. Pasqual, Escoffier, René Lefebvre, Groussau ; deux ouvriers mineurs, François Lefebvre et Goniaux; un agriculteur, M. Macarez; deux ouvriers tullistes, Plet et Beauvillain; un filtier, Delory; un ouvrieur confiseur, Saint-Venant ; un professeur d'Ecole normale d'instituteurs, Daniel Vincent; un ouvrieur tisseur, Inghels; un publiciste, Guesde ; un officier, Verniere ; un comptable, Lebas ; un curé, M. Lemire, un brasseur, M. Vandame; un distillateur, M. Crespel; un filateur, M. Karl Delesalle; un rentier, M. des Rotours.

Si la proportionnelle établie hier reste définitive, le Nord sera représenté dans la nouvelle législature, par dix socialistes, huit républicains et cinq réactionnaires.

Nos amis socialistes restent sur leurs positions; les républicains gagnent un siège ; et les cléricaux en perdent un, en attendant de ne plus figurer au tableau.

DES AVIATEURS FRANÇAIS SE TUENT

Madrid, 20 novembre. — Un accident s'est produit au camp d'aviation de Benamira.

Le capitaine espagnol Banos, le pilote français Augustini et les trois mécaniciens français Reich, Valette, Gondonot, ont été tués. M. Gondonot, fils d'un ingénieur français habitant Madrid, venait voir ses parents.

POUR DÉFENDRE SA MÈRE UN FILS TUE SON PÈRE

Albertville, 20 novembre. — Dans la commune de Tours, non loin d'Albertville, Joseph Lassiaz, 15 ans, a tué son père de trois coups de barre de fer.

Lassiaz père, âgé de 57 ans, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme et avec ses enfants. Emporté et vindicatif, il avait, à plusieurs reprises, déclaré qu'il tuerait sa femme.

Samedi soir, il faisait irruption dans l'écurie où se trouvait Mme Lassiaz et s'élançait vers elle en criant :

— Çà y est, je vais te faire ton affaire!

Le fils se jeta devant sa mère pour la défendre, mais le forcené lui porta un coup de couteau et le blessa à la main droite.

C'est alors que Joseph Lassiaz, saisissant une barre de fer qui était à la portée de sa main, assomma son père.

Le meurtrier jouit dans le pays d'une bonne réputation.

Crime de Française

ELLE EUT D'UN SOLDAT BOCHE UN ENFANT QU'ELLE SUPPRIMA. — SES JUGES L'ONT ACQUITTÉE.

Les femmes Marguerite Delvincourt, âgée de 29 ans, et Catherine Dupont, âgée de 36 ans, avaient à répondre du crime d'avortement devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Au mois de mai 1916, alors que la commune de Vitry-en-Artois où elles résidaient était occupée par l'ennemi, la femme Delvincourt, qui avait eu des relations avec un soldat allemand, informa la femme Dupont, du désir qu'elle avait de se faire avorter. Celle-ci consentit à jouer le rôle de complice dans cette affaire, dont l'enquête commencée par le juge de paix de Vitry, durant les hostilités, fut remise le 3 décembre 1918, au parquet d'Arras, après la libération du territoire. Une information ayant confirmé les résultats de la première enquête, les deux accusées furent arrêtées.

Toutes deux ont été acquittées.

On a arrêté la « Bande des Magistrats »

UN INSPECTEUR DE POLICE SERVAIT DES CAMBRIOLEURS

Paris, 20 novembre. — La police judiciaire vient d'arrêter onze individus qui, réunis sous le nom de la « Bande des Magistrats », ont commis de nombreux cambriolages à Paris et en banlieue

Plusieurs d'entre eux vendaient les produits des vols de la bande à des brocanteurs, chez qui le lendemain, d'autres individus de la même bande reprenaient les objets vendus et volés, en se faisant passer pour des agents de la sûreté. A cet effet, ils se servaient de papiers de la préfecture de police et de la sûreté générale qu'ils avaient obtenus par l'intermédiaire d'un complice, nommé Duferre, inspecteur à la police judiciaire, enrôlé dernièrement dans la bande.

Tous ont été envoyés au dépôt.

Un rentier belge avait de mauvaises mœurs

Devant la seconde section de la cour d'assises du Hainaut ont comparu deux jeunes gens de Gosselies : René-Camille-Joseph Lamour, aide-boucher, né à Gosselies le 8 juin 1901, et Charles-Louis Carlier, colporteur, né à Ham-sur-Heure, le 5 mars 1900. Ils sont accusés d'assassinat commis dans les circonstances suivantes :

Un vieillard de Gosselies, Gustave-Joseph Delchambre, rentier, âgé de 66 ans, recevait fréquemment chez lui des jeunes gens qu'il faisait boire et avec lesquels il se livrait à des actes contraires aux bonnes mœurs. Lamour était un habitué de la maison. Le 3 octobre 1918, dans la soirée, Lamour entraîna Carlier chez Delchambre et, quand ils se trouvèrent en sa présence, ils sautèrent sur lui et l'étranglèrent à l'aide d'une corde. Quand le vieillard fut mort, ils lui prirent sa montre et sa chaîne en or, ainsi que deux billets de 100 francs, puis s'en allèrent passer la soirée dans des salles de danse.

Carlier avoue. Il déclare que Lamour l'a entraîné chez Delchambre pour le voler et non pour le tuer et qu'il est étranger à l'assassinat que Lamour a commis seul. De son côté, Lamour, malgré les charges qui pèsent sur lui, prétend qu'il est absolument étranger au crime.

Une embochée du Grand Monde

Mme Bernain de Ravisi

On a beaucoup parlé des agissements de Mme Bernain de Ravisi, l'amie et complice de Paul Meunier, le député inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

Mais on ignore généralement ce qu'est exactement cette femme au nom aristocratique qui vient d'échouer à Saint-Lazare.

Voyons donc ce qu'était Mme Bernain de Ravisi, fille de feu le colonel baron Textor de Ravisi, épouse divorcée du vicomte de Varinay, veuve de M. Bernain.

L'histoire de Mme de Ravisi est celle de nombre de ces grandes coquettes dont fourmillent les mémoires et qui passent inaperçues quand des incidents inattendus ne viennent pas les mettre en relief. Il y en eut de nombreuses sous l'Empire, et après la guerre, dans ce monde cosmopolite qui frisait le demi-monde et sur lequel Alexandre Dumas fils a écrit des pages typiques.

Mme de Ravisi, ou plus exactement Mme veuve Bernain, est, elle, bien née, d'une excellente famille très française et qui eut des ascendants au siècle dernier dans la haute politique. Fille du colonel baron de Ravisi, elle avait épousé, fort jeune, le comte de Varinay, inspecteur des mines du Transvaal. C'était un homme très élégant que ses fréquents voyages obligeaient à laisser seule sa jeune femme dont il avait eu deux enfants.

Mme de Varinay, jolie, intelligente, très mondaine, affectait des allures très cavalières et très indépendantes. Dès cette époque, pendant un séjour qu'elle fit chez des parents à la Réunion, où l'avait laissée son mari, elle fut obligée de rentrer en France, son attitude cadrant peu avec les mœurs plus sévères du milieu qui lui donnait l'hospitalité.

Elle courut alors les villes d'eaux. Evian la vit charmante, délurée, entourée d'une cour d'admirateurs, car elle avait de quoi plaire.

Quelques années plus tard elle divorça, et son mari étant mort, elle épousa M. Bernain, ajoutant à son nom celui de sa famille : de Ravisi.

Entre temps, elle avait vécu à Paris la vie d'une élégante mondaine à laquelle il fallait de nombreuses rentes. Son second mari étant mort, Mme veuve Bernain se fit oublier jusqu'à la guerre, durant laquelle des circonstances personnelles l'amenèrent à avoir recours à M. Paul Meunier. A partir de ce moment, sa vie appartient à la justice militaire, qui nous en révélera les dessous dans l'enquête qui vient d'aboutir à son arrestation.

Voici près de trois ans — exactement depuis décembre 1916 — que Mme Bernain de Ravisi avait quitté le luxueux appartement qu'elle occupait 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré, pour venir habiter 18, rue Marignan, un appartement plus modeste. De fait, Mme Bernain de Ravisi ne fit que de courtes apparitions à son nouveau domicile, sorte de pied-à-terre dont l'installation resta toujours en suspens. Se déplaçant beaucoup, Mme Bernain de Ravisi ralliait le plus souvent la coquette villa « Marie », qu'elle possède à Saint-Jean-d'Anglet, près de Biarritz. C'est là qu'une convocation du commandant Abert la toucha vers la fin du mois de septembre. Mme Bernain de Ravisi regagna alors Paris et, depuis, résida rue Marignan, où elle vient d'être arrêtée.

Une noce sanglante

LE MARIE ET SON BEAU-FRERE SONT LARDES DE COUPS DE COUTEAUX

Un drame sanglant s'est déroulé à Saint-Etienne.

Trois Italiens se sont, sans aucun motif, précipités, le couteau à la main, sur une noce errant encore dans les rues à une heure tardive.

Le matin même, Jean Lachaume, 23 ans, manœuvre, s'était marié avec la belle-sœur de Victor Landon, mineur.

L'après-midi entière s'était passée en des agapes familiales qui sont de tradition à pareil jour. Le soir venu, on dansait quelque peu. Minuit sonna, chacun songea à regagner son domicile.

Les invités avaient décidé d'accompagner jusqu'à son domicile le père du jeune marié.

Le cortège croisa trois Italiens complètement pris de boisson. Leur démarche était incertaine ; l'un d'eux, titubant, vint heurter l'un des invités.

Ce fut la discussion habituelle. Une remarque désobligeante provoqua des insultes. Les Italiens ne s'attardèrent pas à ces préliminaires. Ensemble, ils tirèrent leurs couteaux et se précipitèrent sur le cortège.

Landon et Lachaume firent à leurs invités un rempart de leurs corps. Ils furent, sous les yeux terrifiés de leurs femmes impuissantes, lardés de coups de couteau.

La lutte cessa à l'arrivée d'une ronde d'agents cyclistes.

Les Italiens furent immédiatement arrêtés et conduits au dépôt. Ce sont les nommés : Michel Cuo, 48 ans, mineur ; Giovanni Cadeddu, 19 ans, et Emmanuel Sireda, 22 ans, également mineur. Ils étaient dans un tel état d'ivresse qu'ils ne purent qu'imparfaitement faire connaître leur état civil.

Les deux blessés ont dû être transportés au Pavillon d'urgence. L'état de Landon est très alarmant : il a le poumon gauche perforé. Son beau-frère, le nouveau marié, Lachaume, paraît moins grièvement atteint.

« Madame la Mairesse » était trop amoureuse

COMME CELA NE PLAISAIT PAS A SON MARI ELLE LE FIT TUER PAR SON DERNIER AMANT

Il y avait foule aux assises de Seine-et-Marne, où devait être jugé le procès de Mme Devillers, et du jeune Georges, chef-d'hôtel accusés de meurtre et de complicité du même crime. Le public fut déçu dans son attente. Mais les circonstances de la cause et les raisons qui motivèrent le renvoi à une autre session valent d'être connues.

M. Devillers, riche fermier et maire de Vaucanton, mobilisé dès le début de la guerre, rentrait dans ses foyers, en décembre 1918, lorsqu'il eut le malheur d'apprendre, par la voix publique, l'inconduite de sa femme, Marie-Eugénie Laurent. Un jeune valet de ferme, Georges-Louis Chef-d'Hôtel était le dernier et le plus cher des amants de la fermière. Il a de lui-même raconté à l'instruction « comment cela se fit ». C'était par une nuit noire sous le vol menaçant des gothas. « La patronne eut peur, dit Chef-d'Hôtel, et se réfugia dans ma chambre. » Le reste se devine aisément.

Il faut croire que M. Devillers patienta pour avoir une certitude, car c'est le 17 janvier 1919 seulement que, dans un accès de violente colère, il prit au collet Chef-d'Hôtel, le secoua « comme un prunier », puis, se ravisant et lâchant le jeune homme :

« J'aurai ta peau, lui cria-t-il, mais d'abord celle de ta patronne ! »

Sur quoi, il roua de coups l'infidèle et l'abattit à ses pieds.

Chef-d'Hôtel n'hésita pas. Un lebel traînant. Il le saisit, fit feu ; atteint au front, le mari tomba dans une mare de sang.

Combien de temps resta-t-il en agonie ? Un quart d'heure suppose-t-on. Mme Devillers eut le temps de revenir à elle, de se relever. Apercevant alors son mari sur le sol :

« Je ne peux pas le voir souffrir ! cria-t-elle au meurtrier. Achève-le ! »

Cette parole révélée par Chef-d'Hôtel est la seule charge qui pèse contre la femme Devillers. Mais la simple lecture du procès-verbal d'autopsie devait suffire pour décider le bâtonnier Henri-Robert, défenseur de l'accusée, à demander le supplément d'information que lui accorda la Cour.

QUATRE TUEURS CHINOIS SONT CONDAMNÉS A MORT

ILS ONT TUE DEUX PERSONNES

Le 1er Conseil de guerre a statué sur le sort de quatre chinois poursuivis pour avoir, en avril dernier, à Romaine, annexe de Ponthoile, tué M. et Mme Bruvier, cultivateurs. Ils avaient également tenté de tuer à coups de revolver, la bonne, qui, malgré ses blessures, réussit à leur échapper.

Les chinois étaient venus de Chaulnes, dans l'intention de voler leurs victimes. Mais ils partirent sans rien emporter.

La gendarmerie et les détectives anglais opérèrent des recherches dans tous les camps chinois. Après quelque temps, on parvenait enfin à les arrêter.

Le Conseil les a condamnés tous les quatre à la peine de mort.

« L'As des As » Député du Nord

Le capitaine Verniers de Tourcoing

La nouvelle députation du Nord compte parmi ses membres un Poilu de marque : le capitaine Verniers, de Tourcoing, élu le septième de la liste de la Fédération Républicaine.

Ses 15 citations, ses 56 blessures, dont la perte de l'œil droit lui ont fait décerner le titre glorieux « d'as des as ».

Sa carrière militaire a été magnifiquement remplie. A l'âge de 18 ans, en 1908, il contracta un engagement volontaire au 15e d'artillerie, à Douai. Il passa ensuite au 6e chasseurs d'Afrique, puis fit la campagne du Maroc dans le 41e d'artillerie, qu'il quitta, en novembre 1913, avec le grade de maréchal des logis.

Quand la guerre éclata, Julien Verniers se trouvait dans sa famille, à Tourcoing. A peine mobilisé, sa bravoure et sa vaillance ne tardèrent pas à devenir légendaires. Le 11 octobre 1915, il est promu adjudant ; le 22 mai 1918, sous-lieutenant affecté au 59e d'artillerie, puis lieutenant et enfin capitaine peu après l'armistice.

Parmi ses 15 citations, nous citerons la dernière, en date du 15 février 1918, qui fut accompagnée de la rosette de la Légion d'honneur :

« Héros magnifique, aux blessures glorieuses et multiples. Pour la deuxième fois en quinze jours, est parti comme volontaire avec un détachement de coup de main. Exemple admiré de tous, d'audace et de sang-froid. Blessé grièvement à la tête dans les lignes ennemies ».

Le capitaine Verniers, qui est un des plus jeunes officiers de la Légion d'honneur de l'armée française, porte, en outre, la médaille militaire avec palme, la croix de guerre avec onze palmes et trois étoiles et deux médailles coloniales avec les agrafes « Maroc » et « Casablanca », sans compter les décorations étrangères.

Ajoutons que ce glorieux mutilé n'est pas encore rétabli et se trouve actuellement en traitement à l'hôpital de Châlons-sur-Marne.

A GOSNAY

L'amant meurtrier ira au bagne

Rouen, 20 novembre. — Le 15 mai dernier, à Gosnay, près de Béthune (Pas-de-Calais), un mineur, nommé Louis Dehersin, âgé de 35 ans, qui avait été congédié par sa maîtresse, une femme Gamot, pénétrait de nuit dans sa chambre, la trouvait endormie, et lui coupait la gorge avec un rasoir.

Traduit devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, Dehersin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

A ARRAS

Broyé sous des wagons

En voulant traverser la voie dans un intervalle laissé libre entre deux rames de wagons, qui manœuvraient, un ouvrier de l'entreprise Vandewalle, Marcel Spriet, fut projeté sur le rail par l'une des rames qui recula subitement.

L'on se précipita au secours du malheureux, mais déjà il avait cessé de vivre. Les roues de plusieurs wagons lui étaient passées sur le corps.

Bulletin Commercial

HALLES CENTRALES

Viandes : Bœuf 1re qualité le kilo 4 fr. 50. — Bœuf 2e qualité 4 fr. 10. — Vache 1re qualité 4 fr. 50. — Vache 2e qualité 4 fr. 10. — Veau 1re qualité 10 fr.50. — Veau 2e qualité 8 à 0 fr. — Mouton 1re qualité 8 fr. 25. — Mouton 2e qualité 4 fr. 50. — Porc frais 9 fr. 75. — Porc frigo néant. — Lapin vivant 4 fr. 50. — Lapin tué 6fr. 70. — Lièvre 22 à 24 fr. pièce. — Perdreaux 6 à 6 fr. 50 pièce. — Faisan néant. — Poule 9 à 10 fr. le kilo. — Poulet 10 à 11 fr. le kilo. — Canard 13 fr. pièce.

Beurres et œufs. — Beurre du Nord 15 fr. le kilo. — Beurre de Normandie 14 fr. 50. — Œufs le cent 55 à 62 fr.

Légumes. — Ails 5 à 6 fr. le kilo. — Carottes 30 à 32 fr. les 100 kilos. — Choux de Bruxelles 2 fr. 50 le kilo. — Choux verts 6 à 10 fr. la douzaine. — Choux-fleurs 1 fr. 50 à 2 fr. 50 pièce. — Cresson 1 fr. 40 le kilo. — Epinards néant. — Oignons 70 à 80 fr. les 100 kilos. — Oseille 0 fr. 80 le kilo. — Poireaux 0 fr. à 0 75 le fagneau. — Pommes de terre 42 à 45 fr. les 100 kilos. — Endives, scaroles 2 à 3 fr la douzaine. — Navets 20 à 22 fr. les 100 kilos. — Laitues (petites) 1 fr. 50 à 2 fr. la douzaine. — Artichauts 0 fr. 50 la pièce. — Persil, cerfeuil 3 fr. les 12 bottes. — Echalottes 1 à 1fr. 50 le kilo. — Haricots secs 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le kilo. — Tomates belles 3 fr. le kilo. — Céleri 0 fr. 75 à 1fr. 50 les 3 têtes. Laurier sauce 2 fr. 50 le kilo.

Fruits et primeurs. — Citrons 2 fr. 50 à 3 fr. 50 la douzaine. — Oranges 30 à 50 les 100. — Noix 2 fr. 75 le kilo. — Raisins de Corinthe néant. — Figues néant. — Dattes néant. — Raisins (frais) 2 fr. 75 à 3 fr. le kilo. — Bananes 50 à 70 fr. le régime. — Fraises néant. — Asperges néant. — Marrons 90 fr. les 100 kilos. — Poires belles (fines) 1 à 1 fr. 75 le kilo ; ordinaires 0 fr. 50 le kilo. — Pommes 1er choix 50 à 60 fr. les 100 kilos ; ordinaires 25 à 40 fr.

Cours des poissons. — Minck du 19

Le kilo : soles, 13 fr. 60. — Maquereaux, 2 à 2 fr. 25. — Merlans, 1 fr. 50. — Raies, 2 à 2 fr. 20 — Rougets, 1 fr. 50 à 3 fr. 25. — Chiens, 1 fr. à 2 fr. 30. — Harengs, 0 fr. 25 à 0 fr. 40. — Huîtres, 6 fr. 50 le cent.

MARCHE AUX FOURRAGES
(Place Philippe de Girard)

Aux 100 kilos, octrois compris : Paille 1re qualité, 30 fr. ; 2e qual. 28 fr. — Paille d'avoine, 1re qual. 24 fr. ; 2e qual. 22 fr. — Foin, 1re qual. 42 fr. ; 2e qual. 40 fr. — Lentilles 1re qual., 54 fr. ; 2e qual. 52 fr. — Sainfoin 1re qual., 54 fr. ; 2e qual., 52 fr. — Luzerne 1re qual., 54 fr. ; 2e qual., 52 fr. — Trèfle 1re qual., 54 fr. ; 2e qual., 52 fr. — Hivernage 1re qual. 40 fr. ; 2e qual. 40 fr.

BOURSE DE PARIS

DU 20 NOVEMBRE 1919

VALEURS	COURS DU JOUR	VALEURS	COURS DU JOUR
3 % Perpétuel	61 50	Société Générale	739 ..
5 % —	89 47	Est actions	700 ..
4 % 1917	71 65	Est obl 3 % anc.	353 ..
4 % 1918 libéré	71 35	— — nou.	323 50
4 % 1919 non lib.	... ..	Lyon actions	736 ..
indo-Chine 1909	342 ..	— oblig. 4 %	393 ..
Algérie 3 % 1892	301 ..	— fusion anc.	314 ..
Ville de Paris 1871	373 25	— — nouv.	313 ..
— — 1875	490 25	Midi ob. 3 % anc.	337 ..
— — 1876	492 ..	— — 5 %	331 ..
— — 94-96	254 ..	Nord obl. 5 %	445 ..
— — 1912	230 ..	— 3 % anc.	328 ..
Foncières 1879	483 ..	— — nouv.	322 ..
— 1885	323 ..	Métropolitain	398 ..
— 1895	342 75	Bons de Panama	... ..
— 1903	383 25	Suez actions	7000 ..
— 1909	203 ..	Thomson Houst.	955 ..
Communales 1879	447 50	Fives-Lille	2350 ..
— 1891	298 ..	Japon 1905	116 50
— 1892	327 50	— 1907	... ..
— 1899	328 ..	Russe 1906	57 10
— 1912	202 ..	— 1909	43 50

CHANGES A PARIS DU 20

Londres, 3921. — Londres hors côte, 3920. — Belgique, 107,50. — Espagne, 193. — Hollande, 362. — Italie, 78. — Berlin, 21,25. — New-York, 971. — Norvège, 210,50. — Suède, 318,75. — Prague, 15,75. — Roumanie, 34. — Suisse, 175.

BOURSE DE LILLE

DU 20 NOVEMBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours préced.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	775 ..	776 ..
Aniche (le 1/240 de denier)	3100 ..	3260 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	9525 ..	9705 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	6925 ..	7000 ..
— (cinquantième de part)	143 ..	143 ..
Bruay (action)	2440 ..	2450 ..
— (dixième)	250 ..	250 ..
Carvin (action 100 t. p.)	645 ..	650 ..
Clarence (action 250 t. p.)	479 ..	479 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2125 ..	2140 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	135 ..	149 75
Douchy (action 200 t. p.)	780 ..	805 ..
Douges	560 ..	576 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800)	9800 ..	10000 ..
— (dixième)	981 ..	995 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3500)	9800 ..	10000 ..
— (dixième)	981 ..	995 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	670 ..	680 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	770 ..	770 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	82 25	86 75
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	... ..	... ..
Lens (action)	1200 ..	1225 ..
— (dixième)	123 ..	125 50
Liévin (dixième)	3015 ..	3100 ..
— (trois centième)	109 ..	116 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	890 ..	900 ..
Marles 80 % (part d'ingénieur)	4900 ..	5000 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	8450 ..	8350 ..
— 70 % (vingtième)	420 ..	420 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1355 ..	1365 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	93 ..	93 ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	445 ..	450 ..
Thivencelles (Soc. anon.) act. 500 t. p.	2405 ..	2475 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	244 75	244 75
Vicoigne et Nœux (action)	2795 ..	2780 ..
— (dixième)	280 ..	279 75

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours préced	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	480 ..	475 ..
— (part de fondateur)	399 ..	385 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	3130 ..	... ..
— (part de fondateur)	9835 ..	9830 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1835 ..	1835 ..
— (part de fondateur)	1960 ..	1955 ..
Karpathes (action 100-10 remb)	1200 ..	1185 ..
Polana (action 500 t. p.)	511 ..	... ..
— (part de fondateur)	320 ..	325 ..
Potok (action 500. t p.)	700 ..	... ..
Wankowa (action 500 t. p.)	899 ..	875 ..
— (part de fondateur)	400 ..	415 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours préced.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1121 ..	... ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	826 ..	830 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	725 ..	710 ..
Donain et Anzin (action 500 t. p.)	1250 ..	1260 ..
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	925 ..	925 ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	2300 ..	2299 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	1475 ..	1495 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	1135 ..	... ..
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	170 ..	171 50
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	799 ..	799 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	249 ..	... ..

LILLE

BOLCHEVISME !

J'ai en matière d'honnêteté commerciale, des idées un peu spéciales, et tout à fait retardataires.

Jugez-en vous même !...

Figurez-vous, (évidemment, cela va vous faire rire), que je n'ai jamais pu admettre que l'on me trompe de façon indigne sur la qualité de la marchandise que j'achète.

Si je demande du lapin dans un restaurant, et qu'au cours de mon repas je m'aperçois que ce lapin est « de gouttière », j'entre dans une fureur bleue, et je glousse de colère comme un vulgaire dindon. Je fais une drôle de tête si, à la place du sucre que je me procure, je trouve une sorte de mélange où le plâtre et le sel font poids. Je suis désireux, quand je me procure du lait, qu'il ne soit pas baptisé de façon trop abondante. Et enfin, pour en venir à notre affaire, quand j'achète 50 kilos du charbon que nous consent parcimonieusement messire Etat, je ronchonne quand j'y trouve 15 à 20 kilos de cailloux noirâtres, comme cela m'arriva dernièrement. Que diable, j'achète du charbon, et pas des cailloux. Comme vous le voyez, je suis un drôle de type.

J'ai, je le sais bien, des prétentions exorbitantes qui ne cadrent pas du tout avec l'état « avancé », (certain de mes amis plus mahoul que moi, dit « faisandé ») de notre civilisation.

C'est, du moins, ce qu'on me fit comprendre dernièrement, dans une Administration charbonnière, où j'eus la folle idée de me rendre, en compagnie d'une gayette pierreuse de 10 kilos, que j'avais trouvée dans mes 50 kilos réglementaires.

N'allai-je pas jusqu'à émettre l'abracadabrante prétention d'être remboursé de cet « impédimenta » inutile !

A la façon dont on me rit au nez, je compris soudainement toute la profondeur de mon crétinisme. Et je me sentis rougir de honte en constatant que j'étais un être anormal égaré dans des rêves d'idéalisme, une sorte de maniaque ou encore un de ces tardigrades endurcis qui retardent de soixante ans sur leur siècle.

A notre époque de civilisation, vouloir se faire rembourser après s'être fait voler, évidemment, c'est chose folle.

Où irions-nous, si on admettait ces théories « bolchevistes » ?

Je rougis de honte d'avoir un instant espéré en l'honnêteté de mon fournisseur de charbon, M. Etat. Et je m'efforcerai dorénavant de comprendre que dans 50 kilos de charbon il est logique de voir figurer environ.... 25 kilos de cailloux !....

G. GRATIGNE.

Une chambre hantée

DEUX ARRESTATIONS

Deux jeunes gens, n'ayant pas ensemble quarante printemps, effeuillaient la marguerite.... dans une chambre louée à une cabaretière de la rue St-Nicolas, lorsque soudain ils entendirent des bruits suspects, paraissant provenir de dessous le lit.

Le jeune homme, ayant jeté un coup d'œil entre plancher et sommier, constata qu'un homme s'y trouvait caché.

Interpellé, ce dernier balbutia, déclara qu'il était dans sa propre chambre, puis s'embrouilla si bien que celui qui l'avait découvert, sentit la moutarde lui monter au nez et lui infligea une tripotée.

Pendant que les belligérants s'escrimaient, la porte d'un placard s'ouvrit subitement et un quidam qui s'y était dissimulé en sortit vivement.

Le survenant se précipita dans les escaliers de la maison et prit la fuite à toutes jambes...

Cette affaire eut son dénouement devant M. Perny, chef de la Sûreté, qui, après enquête, mit en état d'arrestation l'homme qui se trouvait caché sous le lit, un certain Adolphe Maes, sujet belge, 23 ans, demeurant rue Saint-Nicolas, ainsi que la maîtresse de celui-ci, Emma Soetweyt, également belge, que l'on soupçonne avoir voulu, de complicité avec son amant, tenter d'entoler le jeune couple.

Quant à l'homme du placard, il doit être loin... s'il court encore. On ne sait rien de lui, sinon qu'il est prénommé Louis...

Un nouvel incendie à la Citadelle

ON PUT, CETTE FOIS, S'EN RENDRE MAITRE RAPIDEMENT

Dans la matinée d'hier, vers cinq heures et demie, un incendie a éclaté à nouveau à la Citadelle, mais cette fois dans les caves de la manutention.

Ce sont des boulangers militaires qui, se rendant à leur travail, aperçurent de la fumée sortant des caves situées sous leurs locaux et jetèrent l'alarme en prévenant le poste de garde.

Aussitôt les pompiers furent avertis.

D'autre part, une sonnerie mit en branle tous les poilus et la lutte contre le feu s'organisa promptement. On se servit d'abord des extincteurs. Les pompiers étant survenus, achevèrent de se rendre maîtres du fléau, lequel n'a causé que des dégâts insignifiants, ne détruisant uniquement que des caisses vides. Le préjudice causé s'élèverait à deux ou trois cents francs.

Il est heureux que le feu n'ait pu se propager, les caves de la manutention et la manutention elle-même contenant quantité de marchandises, notamment de la farine et du lard fumé.

D'après l'enquête, ce seraient encore une fois des P. G. boches qui seraient les auteurs de cet incendie.

Entre gendre et belle-mère

ON FAIT ASSEZ RARE

Le commissaire de police du 5e arrondissement vient de mettre en état d'arrestation le veilleur de nuit Adolphe De Taeye, 29 ans, demeurant 80, rue de Gand, inculpé de s'être livré, sur sa belle-mère, c'est-à-dire sur la seconde femme de son père, âgée de 40 ans, à des violences d'un genre spécial.

De Taeye, qui habite le même immeuble que ses parents, se présenta, vers onze heures du soir, à la porte de son domicile en état d'ivresse et demanda à sa belle-mère de la lui ouvrir.

Cette dernière, encore sous le coup de l'émotion d'une scène violente qui s'était déroulée dans l'après-midi, scène au cours de laquelle le veilleur de nuit avait proféré des menaces de mort à l'égard de son père absent, refusa d'abord de déférer au désir de l'aimable Adolphe.

Celui-ci avait, en effet, prétendu que l'auteur de ses jours l'avait dénoncé, alors qu'il se trouvait à Paris, en 1916, comme porteur d'une arme prohibée et que c'était pour cette raison qu'il voulait lui faire son affaire.

Cependant, De Taeye réussit à faire revenir Mme De Taeye sur sa décision en déclarant qu'il venait chercher sa bicyclette. Une fois dans la place, le veilleur soupa tranquillement. Etant bien restauré, il s'empara de son revolver et déclara à sa belle-mère : « Il faut que tu y passes ! »

Il la terrassa, puis abusa d'elle.

M. De Taeye père, qui se trouvait au second étage, entendit les appels au secours poussés par sa femme, mais connaissant la violence de son fils et le sachant armé, il n'osa descendre seul au rez-de-chaussée. Ce furent les différents membres de la famille habitant dans la maison et que M. De Taeye alla réveiller, qui vinrent surprendre le veilleur de nuit dans une posture non équivoque.

Le bouillant Adolphe a été déféré au Parquet. Le séjour de la Maison d'Arrêt est bien fait pour le ramener au calme.

Une chute de cinq mètres

En travaillant au pont roulant des ateliers Dujardin et Cie, rue Brûle-Maison, l'ouvrier mécanicien Louis Liran, 66 ans, demeurant 82, rue Brûle-Maison, fit une chute et tomba d'une hauteur de cinq mètres.

Un médecin, mandé en hâte, constata des fractures multiples de la cheville droite et des contusions sur tout le corps. Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital de la Charité par une voiture-automobile des ateliers Dujardin.

Elle voulait jouer du revolver

ON LA DESARMA

Une scène dramatique qui eut pu tourner au tragique, s'est déroulée dans la soirée de mercredi, rue Solférino.

Une femme de 34 ans, Mme veuve Olivier, née Anaïs Peyrin, plumassière, habitant à l'hôtel des Reigneaux, a tenté de revolvériser son ancien ami, Auguste M..., 62 ans, magasinier, demeurant rue Newton.

Elle lui avait donné rendez-vous pour explications et, au beau milieu de celles-ci, braqua sur lui un revolver chargé de cinq cartouches. Heureusement pour lui, M. Auguste M.., put s'emparer de l'arme qui, d'ailleurs, se trouvait au cran d'arrêt.

Emmenée au poste de police du 4e arrondissement, Mme Olivier déclara que son intention était de tuer le magasinier en compagnie de qui elle avait vécu pendant huit ans et qui l'avait quittée dernièrement.

La plumassière a été déférée au Parquet et écrouée après avoir subi l'interrogatoire habituel.

L'ESCROQUERIE A LA COMMANDE

COMMERÇANTS, OUVREZ L'ŒIL !

Ces jours derniers, une fillette de 13 à 14 ans se présentait chez M. Bonnet, négociant en vins et liqueurs, 34, rue Léon Gambetta, et remettait à Mme Bonnet un billet lui demandant de vouloir bien livrer à la porteuse de celui-ci une certaine quantité de marchandises dont le détail était spécifié.

Cet écrit étant signé du nom d'un commerçant honorablement connu et en affaires avec son mari, Mme Bonnet remit, sans difficulté, à la commissionnaire, ce qu'on lui demandait.

Or, le billet était l'œuvre d'un escroc.

M. Bonnet l'apprit en présentant sa facture au commerçant en question, qui, naturellement, refusa de la payer, n'ayant jamais fait de commande semblable.

La police a été mise au courant des faits que nous venons de relater, par le négociant en vins, qui éprouve un préjudice de 72 fr. 50.

LA CAMBRIOLE AU TRAVAIL

ELLE OPERE RUE VIALA

Au cours de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont pu, en passant par un soupirail, s'introduire dans la maison de Mme Swynghedauw, directrice de l'Ecole Viala, sise rue Viala.

Les malandrins ont mis à sac les armoires du salon et de la cuisine de l'immeuble. Ils se sont retirés en emportant un butin d'une valeur de 1300 francs, se composant d'objets en argenterie, d'ustensiles en cuivre, de serviettes, nappes, etc., etc.

Le Service de la Sûreté s'occupe activement de cette affaire.

PETITES NOUVELLES

Perdu et retrouvé. — Nous avons annoncé hier, la disparition, place Sébastopol, d'un attelage appartenant, à M. Vandorpe, de Lambersart. On nous informe que cheval et voiture ont été retrouvés jeudi à 4 heures du matin, rue Lamartine.

Un vagabond. — Le service de la sûreté a mis hier en état d'arrestation, le nommé Paul Bernard, 18 ans, natif de Marseille, journalier, sans domicile fixe. Cet individu a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de vagabondage.

Collision de véhicules. — En passant vers 7 heures du matin, rue du Molinel, l'auto, pilotée par M. Léon Grard, au service de M. Caudron, nég